

ATTENDU QUE cette aide financière sera accordée selon des conditions et des modalités;

ATTENDU QUE l'accord sur l'acquisition par Mattel inc. de MEGA Brands inc. amène à modifier le mandat donné à Investissement Québec et par conséquent les modalités et conditions jointes à la recommandation au soutien du décret numéro 178-2014 du 26 février 2014;

IL EST ORDONNÉ en conséquence :

QUE les conditions et les modalités jointes à la recommandation au soutien du décret numéro 178-2014 du 26 février 2014 soient modifiées par celles qui sont jointes à la recommandation ministérielle au soutien du présent décret.

Le greffier du Conseil exécutif,
JEAN ST-GELAIS

61405

Gouvernement du Québec

Décret 348-2014, 10 avril 2014

CONCERNANT l'insaisissabilité d'œuvres d'art et de biens historiques provenant de l'extérieur du Québec

ATTENDU QUE le premier alinéa de l'article 553.1 du Code de procédure civile (chapitre C-25) permet au gouvernement de déclarer insaisissables, pour la période qu'il détermine, les œuvres d'art ou biens historiques qui proviennent de l'extérieur du Québec et y sont exposés publiquement ou sont destinés à l'être, dans la mesure où ces œuvres ou ces biens n'ont pas été à l'origine conçus, produits ou réalisés au Québec;

ATTENDU QUE le Musée national des beaux-arts du Québec présentera, du 8 mai au 7 septembre 2014, l'exposition «Morrice et Lyman en compagnie de Matisse»;

ATTENDU QUE les œuvres d'art et biens historiques mentionnés à la liste ci-jointe et exposés publiquement au Québec dans le cadre de cette exposition proviennent de l'extérieur du Québec et n'ont pas été à l'origine conçus, produits ou réalisés au Québec;

ATTENDU QU'il y a lieu de déclarer l'insaisissabilité des œuvres d'art et des biens historiques mentionnés à la liste jointe au présent décret, de même que de toute autre œuvre d'art et tout autre bien historique qui pourront s'y ajouter dans le cadre de l'exposition «Morrice et Lyman

en compagnie de Matisse», et ce, à compter de leur date d'arrivée, soit le ou vers le 14 avril 2014, jusqu'à leur date de départ, soit le ou vers le 16 septembre 2014;

ATTENDU QUE, conformément au deuxième alinéa de l'article 553.1 du Code de procédure civile, le décret entre en vigueur dès sa publication à la *Gazette officielle du Québec*;

ATTENDU QUE, conformément au troisième alinéa de cet article, cette insaisissabilité n'empêche pas l'exécution de jugements rendus pour donner effet à des contrats de services relatifs au transport, à l'entreposage et à l'exposition de ces œuvres d'art et biens historiques et de toute autre œuvre d'art et tout autre bien historique qui pourront s'y ajouter dans le cadre de l'exposition «Morrice et Lyman en compagnie de Matisse»;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre de la Justice :

QUE les œuvres d'art et biens historiques provenant de l'extérieur du Québec et n'ayant pas été à l'origine conçus, produits ou réalisés au Québec, dont la liste apparaît en annexe, et qui seront exposés du 8 mai au 7 septembre 2014, au Musée national des beaux-arts du Québec, dans le cadre de l'exposition «Morrice et Lyman en compagnie de Matisse», ainsi que toute autre œuvre d'art et tout autre bien historique qui pourront s'y ajouter et qui n'ont pas été à l'origine conçus, produits ou réalisés au Québec, soient déclarés insaisissables à compter de leur date d'arrivée, soit le ou vers le 14 avril 2014;

QUE cette insaisissabilité demeure en vigueur jusqu'au moment du départ du Québec de ces œuvres d'art et biens historiques, et de toute autre œuvre d'art et tout autre bien historique qui pourront s'y ajouter dans le cadre de l'exposition «Morrice et Lyman en compagnie de Matisse», soit le ou vers le 16 septembre 2014.

Le greffier du Conseil exécutif,
JEAN ST-GELAIS

Morrice et Lyman en compagnie de Matisse

Musée national des beaux-arts du Québec

Du 8 mai au 7 septembre 2014

Période d'insaisissabilité :

14 avril au 16 septembre 2014

Canada

British Columbia
Vancouver Art Gallery
VancouverMorrice, James Wilson
On the Road, Tangier, 1912 or 1913
Huile sur toile
12,3 x 15,5 cm
(97.49.08)Morrice, James Wilson
Havana, Cuba, 1915
Huile sur toile
53,3 x 72,6 cm
(97.49.3)**Ontario**

Art Gallery of Hamilton
HamiltonMorrice, James Wilson
View of a North African Town, 1912-1914
Huile sur bois
12,2 x 15 cm
(78.48)**Musée des beaux-arts**
du Canada
OttawaMorrice, James Wilson
Dieppe, vers 1906
Huile sur toile
50,3 x 61,2 cm
(30445)Morrice, James Wilson
Fleurs, vers 1911-1912
Huile sur toile
46 x 38 cm
(15536)Morrice, James Wilson
Le Bac, Québec, 1907
Huile sur toile
62 x 81,7 cm
(4301)Morrice, James Wilson
Blanche Baume, vers 1911-1912
Huile sur toile
61,2 x 50,5 cm
(30479)Morrice, James Wilson
Olympia, vers 1912-1914
Huile sur toile
82,3 x 61 cm
(6671)

Canada

Ontario

Musée des beaux-arts
du Canada

Ottawa

Morrice, James Wilson

Tanger, paysage, 1912

Huile sur toile

65,5 x 81,7 cm

(6108)

Morrice, James Wilson

Café el Pasaje, La Havane, vers 1918-1919

Huile sur toile

65,8 x 67 cm

(30401)

Morrice, James Wilson

Paysage, Trinité (Baie de Macqueripe), 1921

Huile sur toile

65,8 x 81 cm

(4302)

Morrice, James Wilson

Bateau aux fruits, Trinité, 1921

Huile sur toile

38,3 x 46,5 cm

(30459)

Morrice, James Wilson

Platane et tente, Afrique du Nord (Pochade), 1914

Huile et mine de plomb sur bois

13,2 x 17 cm

(30426)

Morrice, James Wilson

Une porte à Tanger (Pochade), vers 1912-1913

Huile et mine de plomb sur bois

13,1 x 17 cm

(30474)

Morrice, James Wilson

La Mosquée, Alger (Pochade), vers 1922

Huile sur bois

17 x 13,4 cm

(3191)

Morrice, James Wilson

Alger (Pochade), vers 1922-1923

Huile et mine de plomb sur bois

12,9 x 16,3 cm

(30456)

Lyman, John

Le Philosophe arabe, entre 1920-1926

Huile sur toile

91 x 65 cm

(41082)

Canada**Ontario**

**Musée des beaux-arts
du Canada****Ottawa**

Lyman, John
Orientale, vers 1924
Huile sur toile
66 x 85,1 cm
(18943)

Lyman, John
À la plage (Saint-Jean-de-Luz),
1929-1930
Huile sur papier collé sur toile
45,6 x 55,5 x 2,4 cm
(30182)

Matisse, Henri
Nu au canapé jaune, 1926
Huile sur toile
55,1 x 80,8 cm
(6971)

Ontario

Art Gallery of Ontario**Toronto**

Morrice, James Wilson
Beach Scene, Tangier, 1912-1913
Huile et graphite sur bois
22,6 x 31,5 cm
(81/162)

Morrice, James Wilson
Gibraltar, 1913
Huile sur toile
66 x 81,2 cm
(89/112)

Morrice, James Wilson
Scene in Havana, circa 1918-1919
Huile sur toile
72,4 x 53,7 cm
(77/10)

Morrice, James Wilson
Landscape, Trinidad, circa 1921
Huile sur toile
74,6 x 92,7 cm
(2417)

Matisse, Henri
La Branche de lierre, 1941
Huile sur toile
55,8 x 46,6 cm
(71/249)

Thomson Works of Art**Toronto**

Morrice, James Wilson
Waiting for the boat, Tangier, circa 1913
Huile sur toile
59,7 x 73,7 cm (dimensions LD)

France

Lyon
Musée des beaux-arts
de Lyon
Rhône-Alpes

Morrice, James Wilson
Effet de neige (traîneau), 1906
Huile sur toile
61 x 50,5 cm
(B 772)

Royaume-Uni

Angleterre
Tate National
Londres

Morrice, James Wilson
House in Santiago, 1915
Huile sur toile
54 x 64,8 cm
(3842)

États-Unis

D.C.
National Gallery of Art
Washington, D.C.

Matisse, Henri
Palm Leaf, Tangier, 1912
Huile sur toile
117,5 x 81,9 cm
(1978.73.1)

Floride
Norton Museum of Art
West Palm Beach, FL

Matisse, Henri
Large Cliff - Two Rays, 1920
Huile sur toile
93 x 73 cm
(53.126)

Michigan
Detroit Institute of Arts
Detroit

Matisse, Henri
Anemones and Peach Blossoms, 1944
Huile sur toile
54 x 65 cm (79 x 89,5 cm
encadré) (2005.62)

61414